



# La lettre

des élus communistes et apparentés

N° 35 - JUIN 2016



**La solidarité au quotidien !**

**88 expulsions ont pu être évitées en 2015 grâce au travail de tous les acteurs sociaux.**

## ÉDITO

### Le 49-3 par peur de la démocratie.

Depuis des semaines, les manifestations, occupations, grèves se poursuivent contre cette loi travail qu'une large majorité de Français dénonce. Les débats à l'Assemblée s'annonçaient houleux, le gouvernement a sorti le « 49-3 » l'arme anti-démocratie de cette constitution présidentielle qui est faite pour refuser toute expression populaire.

Ce mouvement est un événement considérable. Il y a 3 mois, on ne parlait que de Hollande face au terrorisme et de la vague Le Pen pour 2017... Aujourd'hui, tout le monde est obligé de discuter des rapports entre salariés et actionnaires dans l'entreprise. Dans toute l'Europe, les gouvernements s'inquiètent... Et si un grand pays venait à reculer devant les réformes qui se sont imposées en Allemagne il y a longtemps, en Italie l'an dernier... et ailleurs. Et le mouvement s'étend en Belgique!

On veut nous faire croire que ceux qui travaillent ne devraient défendre leur droit que un par un, dans chaque entreprise. Mais qui peut croire qu'un patron et un salarié discutent sur un pied d'égalité ? Qui peut croire qu'un travailleur détaché venant d'Europe de l'Est va pouvoir voter librement dans un référendum d'entreprise ?

Le droit du travail est une des premières conquêtes ouvrières et il s'est enrichi au fil des décennies. Ce qu'exige le MEDEF de Mr Gattaz, c'est le retour au 19ème siècle, la loi du plus fort et la fin de toute protection. Le 49-3 confirme que ce n'est possible que dans la remise en cause de la vie démocratique !

**Pierre-Alain MILLET** - Adjoint au Maire

## DOSSIER

### NON AUX EXPULSIONS LOCATIVES

Je prends, depuis 7 ans, des arrêtés interdisant, sur le territoire de Vénissieux, les expulsions locatives sans solution de relogement, les coupures d'énergies, et les saisies mobilières. C'est une bataille menée contre l'injustice, contre l'insupportable, avec la volonté de faire évoluer la jurisprudence pour que les droits fondamentaux, gravés dans notre Constitution soient enfin respectés.

Dans son rendu, le juge réaffirme cette année que le maire peut faire usage de ses pouvoirs de police générale en cas de circonstance particulière et prescrire l'interdiction de la coupure d'alimentation en eau, gaz et électricité pour prévenir un trouble à l'ordre public, notamment à la sécurité ou à la salubrité publiques, à condition que les circonstances particulières rendent cette mesure nécessaire à raison de la gravité et de l'imminence des risques encourus. La difficulté de faire reconnaître les risques encourus reste entière malgré les arguments développés à l'audience.

Je dénonce une action publique inadaptée à l'urgence sociale face aux 141 500 personnes vivant dans la rue, et aux 31 000 enfants sans toit en France. La crise du logement atteint une ampleur et une intensité inégalée depuis des décennies, pour près de 15 millions de personnes, dont 3.8 millions vivant dans des conditions d'habitation précaire. La FNARS lance un cri de colère, face à l'insuffisance criante de places en hébergement d'urgence, et l'impossibilité pour les équipes du 115, de répondre à l'urgence, avec 71% des demandes restées sans réponse en 2015, et un taux de non attribution qui dépasse les 80% dans le Rhône.

L'Etat met à mal le logement social. Il s'était engagé à construire 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux. En 2015, seulement 109 000 logements sociaux ont été financés et à peine plus de 700 logements très sociaux ont été programmés sur les 3 000 annoncés. Les aides à la pierre ont été divisées par deux. Des menaces planent sur les APL. Le 1% logement est remis en cause (0,45 % aujourd'hui). La Garantie Universelle Locative, mesure phare de la loi ALUR, qui devait prévenir efficacement les expulsions locatives, a été jugée trop coûteuse et abandonnée.

L'Etat se met hors la loi, avec 31 foyers reconnus au titre de la loi DALO, expulsés en toute illégalité en 2015, près de 60 000 ménages en attente de relogement, 25 000 condamnations depuis 2008, pour sa défaillance, et une condamnation le 9 avril 2015 par la cour Européenne des droits de l'homme, pour manquement à ses obligations.

Le combat contre l'injustice et l'indignité nationale continue et rien n'entamera mon engagement à défendre le droit, pour tous, à une vie digne.

**Michèle PICARD** - Maire

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PPRT DE LA VALLEE DE LA CHIMIE

L'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie est en cours jusqu'au 26 juin, en mairie. La zone d'impact touche à Vénissieux le long de la nationale 7 pour 14 maisons Vénissiennes avec des travaux obligatoires, et un peu plus de 100 maisons concernées par des préconisations. Cette démarche a été décidée après l'accident de AZF à Toulouse, 31 morts, une énorme destruction, des milliers de blessés, et... dix ans après, une décision de justice qui exonère le groupe TOTAL de toute responsabilité.

Un PPRT étudie l'impact d'un site industriel sur son environnement et la concertation est indispensable à sa réussite. Bien sûr, le travail des ingénieurs des services de l'Etat et des entreprises est essentiel, mais il faut tenir compte de la «connaissance d'usage» de ceux qui vivent sur ou à côté des sites concernés.

Le préfet est totalement légitime quand il dit à des usagers «ici, le risque est trop important, je prends la responsabilité d'interdire». On se rappelle de la tempête Xanthia et des morts à La Faute-sur-Mer... les services de l'Etat aurait dû faire respecter les interdictions, malgré les demandes des habitants. Mais cette légitimité suppose d'être expliquée, partagée, mise à l'épreuve de ce que les usagers connaissent.

Des propositions précises ont été faites, elles méritent d'être étudiées. Et plutôt que d'en rester au constat, par exemple que l'entreprise Chapeland de Feyzin ne peut plus exercer dans une zone classée mortelle, il faudrait identifier dans le PPRT les zones proches qui permettraient de relocaliser son activité.

Pour créer la confiance dans un sujet difficile et qui bouscule des habitudes de vie, il faut rendre l'ensemble des études transparentes. Or, les études de risques réalisées avec les industriels restent secrètes. Bien sûr, il y a des enjeux de secrets industriels, mais face aux enjeux de sécurité publique, ils doivent pouvoir s'adapter pour permettre aux citoyens de partager les conséquences de ces études.

Lorsque qu'un représentant de la préfecture évoque publiquement, le risque d'un accident majeur sur la raffinerie et mortel en quelques secondes sur l'île de la chèvre à Feyzin, les habitants veulent comprendre : quel accident ? Quelles autres conséquences ? Comment le comparer aux autres risques ? Dans cette même rencontre publique de Feyzin, un habitant disait avec raison «mais les salariés de toute façon, eux, ils sont bien en zone plus que rouge».

Une clé pour cette transparence sur les risques serait d'associer beaucoup plus les salariés des usines concernées. Ce sont les premiers impliqués dans un accident. La démarche des PPRT a donc forcément un rapport avec les démarches de sécurité interne sur le site ! Les compromis discutés entre l'industriel et le préfet sur le niveau d'investissement pour la réduction des risques ne doivent pas rester secrets !

C'est d'autant plus important que pour certains, la solution est toute trouvée, il suffirait de fermer cette raffinerie quitte à lourdement fragiliser l'économie lyonnaise! TOTAL a déjà fermé deux raffineries en France... pour en ouvrir ailleurs ! La même logique conduit le député Yves Blein a envisagé le « déplacement » de la gare de Sibelin pour libérer du potentiel foncier en bord de Rhône.

On sait bien que les usines délocalisées le sont souvent dans des lieux où les règles de sécurité seront moins strictes ! Faut-il accepter de déplacer le risque ou faut-il le réduire vraiment ? Pour moi, au contraire, les PPRT ont pour objectif de créer les conditions d'une maîtrise publique des risques et permettre le maintien et même le développement de l'activité industrielle, en protégeant les salariés et les riverains !



Sur les 60 millions d'argent public mobilisés, une toute petite part sert à la réduction des risques à la source, l'essentiel va aux mesures foncières et aux travaux préventifs. Il est vrai que c'est aux entreprises de financer les investissements sur leur procédé ! Et elles bénéficient des largesses de l'Etat avec des millions pour le CICE, le crédit impôt recherche... tout en générant des millions de dividendes aux actionnaires.

Cette enquête publique est donc importante et j'appelle tous les Vénissiens à venir s'y intéresser en mairie. Certes, nous ne sommes pas aussi concernés que Feyzin ou St-Fons. Aucun équipement public, ni équipement recevant du public, n'est concerné à Vénissieux. Mais personne ne peut considérer qu'un accident à Feyzin ou St-Fons ne nous intéresse pas. Donc, venez en mairie consulter les dossiers et donner votre avis !

## EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JOLIOT-CURIE

A échéance 2020, le groupe scolaire Joliot Curie comptera 10 classes supplémentaires, dont 5 dès 2018, ainsi qu'un nouveau restaurant. Cette extension confirme notre volonté d'accompagner le développement de notre Ville.

A l'origine, le groupe scolaire avait été conçu avec une capacité d'extension de 4 classes. Mais le mouvement de population dans le parc existant et l'augmentation du nombre d'enfants par foyer, échappe plus ou moins aux statistiques. De même, la décision nouvelle de classement en REP de cette école, réduisant le nombre d'enfants par classes et favorisant l'accueil des enfants de deux ans, ce qui est une bonne chose, ainsi que la réforme des rythmes scolaires, ont créé des nouveaux besoins de locaux.

Le développement de notre ville ne nous fait pas peur, et nous montrons avec ce dossier que nous savons innover pour maintenir la qualité de notre service public tout en recherchant des solutions techniques pour réduire le coût d'investissement.

Bien entendu, nous continuons à réclamer à l'Etat les moyens de développement des services publics nécessaires à nos habitants. Comme le disait Hugo, « qui ouvre une école, ferme une prison » et en investissant dans nos écoles, nous œuvrons à l'avenir de notre pays.

La Métropole de Lyon, dont le développement se concentre dans quelques villes dont la nôtre, devrait s'interroger sur la solidarité financière nécessaire pour la réalisation des équipements de compétences communales. Vénissieux représente deux fois plus de constructions que son poids dans l'agglomération, or, nous avons été les perdants de la mise en place de la taxe professionnelle unique en 2002 et cette iniquité s'est maintenue avec la réforme de la fiscalité professionnelle. Il faut que la Métropole inclue dans ses outils de péréquation budgétaire une dotation spécifique pour les communes qui contribuent le plus à son développement.

En tout cas, après l'école Flora Tristan et la cuisine centrale, c'est un nouvel investissement fort de la ville pour sa jeunesse.

**Sophia BRIKH** - *Conseillère Municipale*

## REALISATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE TRAMWAY T6

Notre ville devient de plus en plus attrayante en matière de transport. C'est le résultat d'une longue mobilisation, depuis les années 80, des élus, associations et habitants pour que la troisième ville du département soit convenablement desservie avec l'arrivée du métro, prolongé par la ligne T4 qui a fortement bénéficiée aux Minguettes.

Cette nouvelle ligne T6 va contribuer au désenclavement

du Moulin à vent et permettra des aménagements de voirie et d'éclairage public.

Il reste beaucoup à faire pour favoriser les déplacements entre les quartiers de banlieue ou zones d'activités ainsi que sur la question de la diversité des modes de transport.

Sur la question des tarifs, les élus communistes demandent la gratuité pour les chômeurs, étudiants et scolaires, anciens combattants ou encore les jours de pics de pollution.

Nous demandons également une révision du Plan de Déplacement Urbain qui se contente de confirmer les projets connus alors qu'il devrait porter un vrai projet d'envergure sur 30 ans avec la réduction franche de la circulation périphérique en développant le RER et les gares de première couronne (dont Vénissieux). De même, la transformation de l'anneau des sciences avec l'ajout d'un métro ou d'un tram-train au milieu de Laurent Bonnevey transformerait radicalement l'agglomération Lyonnaise et contribuerait à la réussite de l'accroche urbaine du Puisseux.

Le transport public est la clé d'un développement équilibré et harmonieux de notre ville comme de l'agglomération, avec des tarifs qui permettent la justice sociale, et au service de l'environnement et de la qualité de l'air.

**Pierre MATEO** - *Conseiller Municipal*

## RESTAURATION SCOLAIRE

En faisant le choix d'une nouvelle cuisine centrale, nous maintenons le service public que nous n'avons pas l'intention de donner au privé, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres collectivités, et ce, malgré la baisse des dotations et les difficultés budgétaires que nous impose le gouvernement de Mr Hollande.

Mieux, nous restons vigilants sur la qualité de la restauration avec 20% de bio et une élaboration des menus par une diététicienne.

Mieux encore, nous maintenons des tarifs sociaux qui permettent à tous les utilisateurs un repas équilibré, le seul de la journée pour certains.

En 2015, 545 243 repas ont été livrés et 36 % des élèves ont déjeuné au restaurant scolaire.

Pour continuer à répondre à la demande et accueillir plus d'enfants, nous développons les selfs et nous investirons 100K€ par an sur ce sujet.

Rappelons le succès du nouveau système de réservation et de paiement qui donne entière satisfaction aux usagers.

La ville de Vénissieux investit dans sa restauration scolaire pour maintenir un service public de qualité pour tous.

**Paula ALCARAZ** - *Conseillère Municipale*

# DOSSIER

## SECURITE

La Police municipale (PM) de Vénissieux est une force de sécurité républicaine, qui traite les interventions avec impartialité et professionnalisme, sous le contrôle du Procureur et dans le cadre des lois de la République.

La Sécurité publique, compétence régaliennne de l'Etat assurée en premier lieu par la Police nationale (PN), est un enjeu porté par de nombreux partenaires.

Une convention PM/PN détermine le rôle et les missions respectives dans le cadre de la loi.

La Mairie de Vénissieux prend toute sa place dans ce partenariat avec une Police municipale performante

et citée en exemple par la Préfecture, un Centre de Supervision Urbaine reconnu comme le plus performant de l'agglomération et retenu par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour assurer les formations pratiques et juridiques des agents des autres Villes (à ce jour, 31 communes du département sont déjà venues se former à Vénissieux), un service de réception des appels des usagers 24/24 (TOP), le CHS qui veille à l'application de la réglementation des commerces (hygiène et salubrité), une Zone de Sécurité Prioritaire efficiente en terme de partenariat.

Le travail fourni par tous les services de police concernant les trafics de stupéfiants porte ses fruits. Malgré les démantèlements dans notre ville, le problème reste entier au niveau local comme national.

Les résultats sont positifs et le Ministère de l'Intérieur a confirmé les tendances à la baisse de la délinquance sur la ville.

**Michèle PICARD - Maire**



La question orale du leader d'opposition de droite sur les questions de sécurité, avait, comme d'habitude, pour but principal de s'attaquer à la majorité municipale, avec sa hargne et son anti-communisme primaire, sur la base de propos mensongers et insultants.

Toute la démonstration de ce monsieur part de l'hypothèse erronée de l'accroissement des problèmes de sécurité sur la commune de Vénissieux, propos démentis par les statistiques du ministère de l'intérieur.

Lorsque l'on est conseiller municipal, même d'opposition, même minoritaire, la déontologie s'impose. Le développement d'un argumentaire sur la base de propos mensongers est une faute politique grave qui n'aura échappé à personne et convaincu personne. Dès lors, on peut supposer que cette stratégie du mensonge vise d'autres objectifs. Là où, depuis des décennies, élus communistes et républicains, associations, réseau éducatif, habitants

impliqués, sans oublier les agents de la fonction publique territoriale (PM, éducateurs, animateurs jeunesse, agents culturels, etc.) et nationale (policiers, enseignants, etc.) s'unissent pour tisser les liens nécessaires au mieux vivre ensemble, le groupe les Républicains choisit la stratégie de la peur.

Notre orateur aurait-il voulu surfer sur la vague de Manuel Valls et espérer profiter de la stratégie de la tension en vogue dans le contexte de la loi travail ?

Les propos insultants, coutumiers des interventions de Girard à l'égard de notre politique municipale, ont connu, ce soir-là, un dérapage sans précédent, semant le malaise dans la salle du conseil municipal. Maladresse de l'orateur ou acte conscient, ce sont les 42.85 % d'électeurs de Michèle Picard qui ont été attaqués et remis en cause dans une petite phrase qui restera dans les mémoires comme une insulte à la souveraineté citoyenne en parlant de la double peine concernant la

réélection de Michèle Picard et de l'accroissement de l'insécurité.

Tout aussi grave, la majeure partie de cette intervention laisse une impression de suspicion vis-à-vis de l'impartialité et du professionnalisme de la police municipale en utilisant des exemples anecdotiques, non mesurables et non quantifiables ou pire, en contestant des interventions strictement réglementaires et conformes au droit.

Enfin, l'amalgame entre les missions de la police nationale et la police municipale montre soit la parfaite ignorance des institutions de monsieur Girard, soit son désir de créer la confusion et le mécontentement.

Après la stratégie de la peur, jeter l'opprobre sur notre police municipale c'est souffler le chaud et le froid, attitude irresponsable d'un conseiller municipal, à mille lieues de la mobilisation de tous les partenaires du vivre ensemble.

## » » » » » » » » ECHOS DE LA CIRCONSCRIPTION

Le député Yves Blein est gêné par le 49-3. « regrettable » dit-il sur son blog. Mais il ne regrette pas la loi, au contraire ! Il en était d'ailleurs rapporteur à l'Assemblée, et répète qu'elle fait « ouvrir de nouveaux droits et de nouvelles opportunités » et fait « le pari du dynamisme économique » ? Ça revient à faire croire aux promesses de création d'emplois du MEDEF... difficile ! Finalement, le 49-3 l'arrange bien...

**N'hésitez pas à nous envoyer vos réactions et opinions**

**Par courrier : Groupe des élus communistes et apparentés - 5 av. Marcel Houël 69200 Vénissieux  
par mail : [groupe.communiste@ville-venissieux.fr](mailto:groupe.communiste@ville-venissieux.fr) ou sur le site du groupe : <http://gec.venissieux.org>**